

des affaires juridiques et constitutionnelles, de même que pour le travail soutenu et important du comité des banques et du commerce dirigé par le sénateur Hayden, du comité des Finances, dirigé par le sénateur Leonard, et pour le travail que le comité des Transports et Communications accomplit sous la direction du sénateur Thorvaldson. Les autres comités permanents seront loin d'être oisifs.

A mon avis, le Sénat doit maintenir l'élan qui s'accélère graduellement depuis dix ou douze ans. Le mécanisme du Sénat a été modernisé, malgré ce que les critiques peuvent dire parfois: il reste maintenant à exécuter ce programme.

L'homme actif est ordinairement heureux et utile. Il en est de même des institutions. Il ne faut pas nous contenter d'attendre les initiatives du gouvernement ou de la Chambre des communes. Nous pouvons nous-mêmes prendre des initiatives tant collectives qu'individuelles, pour mettre en relief nos opinions sur les moyens à prendre pour rendre notre Chambre plus efficace. Il y a certes beaucoup à faire et, à mon avis, si je puis m'exprimer ainsi, il nous reste peu de temps.

Outre le Règlement lui-même, je signalerai quelques particularités du quatrième rapport auxquelles il faudra donner suite si le Sénat les approuve. La première recommandation importante du rapport du comité proposait que tous les bills privés proviennent du Sénat et que des discussions «soient entamées avec la Chambre des communes pour adopter une telle disposition soit par une modification au Règlement de la Chambre des communes, soit par une loi.» Voilà une recommandation à laquelle j'adhère entièrement, et si le Sénat l'accepte également, il faudra aviser aux moyens à prendre pour faire connaître les vues du Sénat à la Chambre des communes, à l'issue du présent débat. Je ne crois pas que nous devrions y consacrer beaucoup de temps.

Dans une deuxième recommandation, le comité croit qu'il y aurait avantage à ce qu'un plus grand nombre de projets de loi qui ne touchent pas les finances soient présentés au Sénat. D'après le tableau statistique du rapport, la tendance va clairement dans ce sens, comme l'indiquaient les études statistiques du professeur Kunz dans son volume paru en 1963 et intitulé: *The Modern Senate of Canada: 1925-1963—A Reappraisal*.

Bien entendu, dans notre régime, c'est le gouvernement qui décide à quelle chambre présenter un bill. Je dirai seulement que dans les limites de mon autorité, je tenterai d'assurer une répartition équitable des travaux

législatifs entre les deux Chambres, et mes collègues du gouvernement partagent mon opinion. Les résultats des bills que nous avons obtenu le droit ou le privilège de présenter ou proposer des bills ici correspondent aux statistiques des quelques dernières années, et il continuera d'en être ainsi.

Quant à la recommandation du comité de redéfinir les projets de loi des finances, j'aurai l'occasion d'en traiter quand je parlerai d'une enquête amorcée par le sénateur Hayden. Les instances récentes dont le sénateur Hayden a parlé il y a quelques jours confirment que la pratique a tendu vers ce que propose le comité. Il peut n'être pas nécessaire de songer à cet égard à une intervention formelle: j'estime que le nouveau concept mentionné par le comité entrera bientôt dans la pratique—l'une des trois grandes sources des changements constitutionnels—s'il n'y est pas déjà installé.

Le comité a aussi considéré la question des statuts énumérés dans la longue liste qui figure dans l'appendice A de son quatrième rapport. J'admets d'emblée que ces statuts, dont un grand nombre ont été adoptés un à un, devraient être examinés globalement, quoique minutieusement, par le comité des questions juridiques et constitutionnelles, et j'espère que ce sera là l'une des premières tâches qu'il sera disposé à assumer.

Je reconnais aussi que les dispositions de la Constitution du Canada, y compris l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devraient, de même, être étudiées. Il est vrai que les pourparlers fédéraux-provinciaux à l'égard de la Constitution sont en cours; que, au sein du gouvernement, nous examinons ces questions depuis quelques mois; que les provinces, de leur côté, étudient pertinemment ces questions vitales; que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux se rencontreront bientôt pour débattre les questions d'importance constitutionnelle, ainsi que d'autres problèmes qui forcent l'attention des deux niveaux supérieurs du gouvernement.

Toutefois, individuellement, comme sénateur, je ne pourrais et je ne vais pas prétendre qu'il est de quelque façon interdit au Sénat d'effectuer indépendamment sa propre étude en ce domaine. Les pourparlers en cours, auxquels j'ai fait allusion, ont lieu entre gouvernements, mais quelles que soient les propositions qui découleront en définitive de ces entretiens, le Sénat devra donner son assentiment avant que des changements constitutionnels puissent s'accomplir. C'est tout simplement déclarer ce qui est implicite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique,